

## MAGISTRATURE : DES FEMMES ÉGALES EN DROIT... EN PRINCIPE

Publié le 3 février 2017



par Violaine Jadoul

Elle s'appelait Geneviève Pevtschin. Elle fut la première femme magistrate de Belgique. C'était en 1948, quelques mois après l'entrée en vigueur de la loi autorisant les femmes à entrer dans la magistrature. Elle fut juge au tribunal de première instance de Bruxelles.

« Elle a mis 20 ans à gravir les échelons alors qu'un homme en met environ cinq au maximum. Est-ce de son fait ou est-ce dû à l'ambiance sexiste et misogyne de l'époque ? » s'interroge Adeline Cornet qui a consacré [sa thèse aux magistrates francophones. Celle-ci vient d'être publiée chez Anthemis.](#)

On peut établir trois phases dans le processus de féminisation de la profession de magistrat en Belgique. De 1948 à 1979, les femmes sont des exceptions dans la profession.

« Ce sont des pionnières, des oiseaux rares », déclare Adeline Cornet. La chercheuse a rencontré deux magistrates ayant commencé à travailler autour des années 70. « Elles étaient vues comme des oiseaux rares et considérées comme devant être protégées. Il y avait un grand paternalisme surtout de la part des anciens magistrats », raconte Adeline Cornet.

**D'oiseaux rares à normales**

Des années 80 aux années 2000, on peut parler de massification. « Les femmes montent en grade aussi », note Adeline Cornet. Enfin, depuis les années 2000, on peut parler de normalisation.

Aujourd'hui, les femmes constituent plus de 50% des magistrats. Tout n'est pas rose pour autant. « Si on s'arrête au côté quantitatif, on ne voit pas ce qu'elles sont ni où elles sont », souligne Adeline Cornet.

Pour sa thèse présentée à l'ULg après des études en criminologie, la chercheuse a rencontré 49 magistrates belges francophones afin de connaître leur vécu. « C'est une profession considérée comme « de pouvoir » ; une profession qui s'est ouverte aux femmes en 1948. Qu'en est-il aujourd'hui ? » voulait savoir Adeline Cornet.

## Leur vision du pouvoir

Elle fut surprise concernant la vision qu'ont les magistrates du pouvoir. « La majorité d'entre elles déclarent ne pas avoir de pouvoir. Ce terme est associé à un gros mot ou à une vision totalitaire », déclare la chercheuse.

Pour elle, cela relève de l'éducation. « On n'éduque pas les femmes à avoir du pouvoir. Cela ne leur correspond pas. Elles ne se sentent donc pas légitimes par rapport au pouvoir brut. Elles se rendent compte qu'elles ont du pouvoir mais elles vont s'en défendre. Elles préfèrent dire qu'elles ont une marge d'interprétation. Que celle-ci est encadrée par des lois et qu'elle est nécessaire pour permettre la vie en commun », note Adeline Cornet.

## Des femmes, oui, mais pas à tous les postes

Autre surprise pour la chercheuse : la plupart des magistrates rencontrées estiment qu'il n'y a pas de problème lié au genre dans leur profession.

« Certaines en viennent même à tenir des discours qui entretiennent leur propre domination, s'étonne Adeline Cornet. En souhaitant que la féminisation s'arrête parce que les femmes jugent différemment ou parce qu'autrement ça va devenir un poulailler. »

Or, si le nombre de femmes dans la magistrature augmente, ce n'est pas le cas à tous les niveaux. « Quand on arrive dans les sphères de pouvoir, la part des femmes s'étiole. Là, elles ne sont pas absentes mais sont très peu nombreuses », observe Adeline Cornet.

« Il n'y a pas un seul procureur général féminin. Quant aux procureurs du Roi, il y en a une en Wallonie et une en Flandre. Et à la Cour de cassation – la plus haute juridiction du pays – c'est, contrairement au reste de la magistrature, le nombre d'hommes qui augmente. Cela montre qu'il y a un souci », déclare Adeline Cornet.

## Des femmes comme les autres

« Sur les quarante-neuf magistrates, quatre ont un discours résolument féministe. Onze ont un féminisme latent, c'est-à-dire qu'elles sont conscientes des différences mais ne les observent pas dans leur quotidien. Les trente-quatre autres ont une position neutre : soit ce discours est absent soit elles ont une position qui défend les différences entre hommes et femmes. Pour elles, cette différence de genre est la bienvenue parce qu'elle amène une richesse, une vision que les hommes n'ont pas. Cela est dû au fait que les femmes ne vivent pas la même chose que les hommes dans leur quotidien », analyse Adeline Cornet.

Et c'est ce qui a frappé la chercheuse : ces femmes qui ont des postes bien rémunérés et avec un certain prestige « se retrouvent malgré tout dans la même situation que la majorité des femmes. Même quand elles sont magistrates de haut niveau, elles sont en couple avec quelqu'un qui a un statut encore plus élevé qu'elles. Ce sont donc elles qui assument les tâches à la maison ».

Cela expliquerait, pour Adeline Cornet, le faible taux de femmes dans les postes les plus élevés.